

Vol. 37, no 1, 24 août 2010

## Mot de bienvenue

Éric Désilets, 3<sup>e</sup> vice-président à l'information  
.....

**B**onne rentrée à toutes et à tous! Comme moi, vous devez trouver que les vacances ont été trop courtes... Ça part et vite, les étudiantes et les étudiants sont là, les cours sont commencés et les réunions remplissent déjà l'agenda. Qu'à cela ne tienne, nous faisons le plus beau métier du monde.

L'année syndicale s'amorce aussi rapidement : il y aura une assemblée générale vendredi le 27 août à 15 h au Loft du pavillon des Humanités. Vous devrez vous exprimer sur les ententes de principe convenues entre le gouvernement et nos comités de négos. Consultez le texte qui suit pour en connaître les grandes lignes et lisez attentivement tous les détails dans les documents que vous retrouvez dans votre boîte de courriel.

Venez voter en grand nombre vendredi prochain : *chaque vote compte*. Je tiens à le souligner, car en fait, dans notre Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), la signature d'une convention collective ne peut avoir lieu qu'après avoir été autorisée au scrutin secret par la majorité des membres votants (sans tenir compte des abstentions) et par la majorité des cégeps. Avec cette règle de la double majorité, votre vote compte dans le résultat final au national.

### Ententes de principe

Voici un résumé des ententes de principe convenues entre le gouvernement et nos comités de négos. Pour le bon déroulement de l'assemblée générale de ce vendredi, nous vous invitons à prendre connaissance de tous les détails dans les documents que nous vous avons fait parvenir par courriel. Vous devrez voter sur les deux ententes séparément.

#### § Entente de principe à la table centrale (475 000 employées et employés du gouvernement)

Durée : 5 ans, du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2015.

#### Salaires

	Paramètres salariaux fixes	Augmentations possibles en lien avec le PIB nominal	Augmentation possible en lien avec l'inflation	Augmentations maximales possibles
01-06-2010	0,5%			0,5%
01-06-2011	0,75%			0,75%
01-06-2012	1,0%	0,5%		1,5%
01-06-2013	1,75%	1,5%		3,25%
01-06-2014	2,0%	1,5%		3,5%
31-03-2015			1%	1%
Total	6%	3,5%	1%	10,5%

Vous aurez compris que vous bénéficierez d'une augmentation salariale d'au minimum 6%. À cela s'ajoute l'augmentation liée au PIB nominal qui tient compte de l'inflation comparativement au PIB réel. Le budget Bachand prévoit une progression du PIB nominal de 17% pour les 5 prochaines années. Si la croissance du PIB nominal est plus élevée, nous recevrons la différence totale jusqu'à un maximum de 3,5%.

Par ailleurs, au terme de la convention, si nos augmentations salaires (incluant celles liées au PIB) n'ont pas protégé notre pouvoir d'achat par rapport au taux d'inflation, nous pourrions bénéficier d'une augmentation supplémentaire d'au maximum 1%. Par exemple, de 2010 à 2014, si la croissance du PIB nominal est de 19%, notre augmentation salariale sera : 6% + 2% (lié au PIB). De plus, si l'inflation de 2010 à 2014 est de 10%, nous aurons 1% additionnel, pour un total de 9% d'augmentation salariale.

#### Régime de retraite

- Variation maximale du taux de cotisation de plus ou moins 0,5%.
- Possibilité pour les salariés qui désirent bonifier leur rente de cotiser jusqu'à 38 ans au lieu de 35 ans actuellement (jusqu'à 76% du salaire au lieu de 70%).
- Introduction d'une formule d'indexation des prestations pour la période 1982-1999.

#### Droits parentaux

Les conventions prévoient dorénavant un même traitement pour le congé de paternité et le congé d'adoption (père et mère), c'est-à-dire cinq jours payés à 100%, plus cinq semaines payées à 100% en lien avec le Régime québécois d'assurance parentale (comparativement à 70% auparavant).

#### § Entente de principe à la table sectorielle (46 cégeps de la FNEEQ-CSN)

#### Rémunération

Pour les quatre premiers échelons de l'échelle de traitement, la durée de séjour est fixée à 6 mois (plutôt qu'à 1 an). Donc les nouveaux profs auront des augmentations salariales plus rapidement.

#### Ajout de ressources

403 profs seront ajoutés dans le réseau collégial (par conséquent, à Trois-Rivières environ une douzaine). Ces équivalents temps complet (ETC) seront attribués pour les petites cohortes (les programmes avec moins de 45 étudiants), pour les profs qui encadrent beaucoup d'étudiants (afin de diminuer le nombre par classe) et pour les profs qui ont plusieurs préparations de cours différentes à chaque session (afin d'en diminuer le nombre). Ces ETC seront ajoutés ainsi :

	Ajout ETC par année	ETC cumulatif
2010-2011	123	123
2011-2012	69	192
2012-2013	73	265
2013-2014	51	316
2014-2015	87	403
Total	403	

Bref, êtes-vous d'accord ou non avec ces ententes? L'enjeu du vote est le suivant : si nous n'acceptons pas une des deux ententes, nous n'avons pas de convention collective et nous nous retrouvons à l'extérieur du Front commun avec d'autres irréductibles. Mais alors, combien serons-nous et que ferons-nous?



Syndicat des professeur-e-s du Cégep de Trois-Rivières

3500, rue de Courval, Trois-Rivières, Québec G9A 5E6  
Tél.: (819) 376-9555 Télécopieur: (819) 376-2072

